***Compte rendu de la réunion du 9 Février 2015***

*Dûment convoqué le 30 janvier 2015 le Conseil Municipal d’AIRION se réunit en session ordinaire ce jour le 9 février 2015 à la mairie, sous la présidence de M. LUSTOFIN Stéphane, Maire d’AIRION*

* ***Etait présent à la réunion :***

 *Mme BOILLET Agnès.*

 *M .BRETON*

 *M. DUCHEMIN Claude,*

 *Mme DUPRE Françoise,*

 *M. LUSTOFIN Stéphane,*

 *Mme SIONNEAU Marie France*

 *M. TEILLIEZ Jean-Claude*

*M.THOMAS Fabien*

* ***Absents excusés avec pouvoir:***

*M. ANDRIANARIVONY donne pouvoir à M. LUSTOFIN Stéphane*

*Mme QUANDALLE Roseline donne pouvoir à M. DUCHEMIN Claude*

* ***Absent :***

*M. JUKIEL Yannick*

* ***Secrétaire de séance***

*M. Claude DUCHEMIN*

* ***Ouverture de la séance à : 19h15***
* ***Ordre du jour :***
* Désignation d’un secrétaire de séance ;
* Approbation du compte rendu de la séance du 29 décembre 2014 ;
* Chats errants délibération ;
* Convention phytosanitaire ;
* Délibération SE60 – TravauxGRANIOU;
* Délibération Ricard Demeure et associé – Autorisation d’ester en Justice Affaire WAFFELAERT ;
* Groupama Appel de cotisation – Délibération ;
* Délibération au projet de mutualisation ;
* Questions diverses.
* ***Désignation d’un secrétaire de séance :***

*Le Conseil Municipal désigne à l’unanimité M.DUCHEMIN Claude en qualité de secrétaire de séance et qui accepte.*

* ***Approbation du compte rendu de la séance du 29 décembre 2014:***

*Après avoir été validé par la majorité des conseillers, le compte rendu de la séance du 29 décembre 2014 qui a été affiché préalablement à la séance d’aujourd’hui et envoyé par mail à un maximum d’Airionnais.*

* ***Chats errants :***

*Mme BOILLET rappelle la problématique des chats errants sur le territoire communal sur laquelle elle travaille depuis juin 2014 .Elle propose de mettre en application la réglementation du code rural et son art art L 212-10 renforcé par l’arrêté du 3 avril 2014.*

*Elle propose donc la création du statut de chats libres à AIRION*

*Pour cela, elle a rédigé une lettre explicative à destination des habitants d’Airion et des Hameau Les Garignons et le Haras, qui fait également un rappel à la loi. (Annexe 1 pour affichage)*

*Mme BOILLET a contacté 3 cliniques vétérinaire, une a répondu très favorablement (Clinique de St Just en Chaussée) pour nous aider à stériliser « les chats libres ». Le coût de ces interventions :*

* *Stérilisation d’un mâle = 33,00€ ;*
* *Stérilisation d’une femelle = 65,40 € y compris frais de garde de 12 jours pour enlever les fils ;*
* *Tatouage obligatoire =10,20 €*

*Ces tarifs représentent une remise d’environ 50 % par rapport au tarif particulier.*

*Pour attraper les chats le vétérinaire peut prêter des cages mais la mairie peut aussi en acheter (Cout d’une cage environ 40euros)*

*Sur suggestion de Mme Dupré, un budget de 1000,00 € est proposé pour la 1ère année.*

*Une convention en cours d’élaboration (Mme BOILLET) doit être finalisée avec la clinique vétérinaire.*

*La création du statut de chats libres communaux, la distribution d’une lettre explicative et un budget de 1000 euros pour la 1ere année est donc soumise à délibération.*

***Décision****:*

***Pour : 9 voix  Contre : 0 voix 1 absent***

***Abstention : 1 voix***

* ***Convention phytosanitaire :***

*Mme BOILLET rappelle la loi LABBE de février 2014 qui prévoyait la mise en place de l’objectif zéro phyto dans l’ensemble des espaces publics à compter du 1 er janvier 2020.*

*Un nouvel amendement le rendra obligatoire au 1 er mai 2016 au plus tard pour les collectivités territoriales.*

*Il apparait donc important pour la commune de ne pas fuir ses responsabilités et de s’engager dès maintenant à signer la charte ZERO PHYTO ; Cette charte comporte 5 niveaux et nous avons 3 ans pour respecter les 3 premiers niveaux. (Annexe 2 consultable en mairie)*

*Cette chartre nous permettra de bénéficier de subventions pour l’achat de matériels adaptés à cette démarche et pour organiser l’information des administrés.*

*La signature de la charte ZERO PHYTO entretien des espaces publics est donc soumise à délibération :*

***Décision :***

***Pour : 10 voix Contre : 0 voix 1 absent***

* ***Délibération SE60 – Travaux Graniou :***

*SE60 demande une délibération pour autorisation d’enfouir l’alimentation en moyenne tension de l’antenne SNCF installée depuis un an derrière le lycée agricole dans le chemin de Coehen et lieu-dit le Chêne. Un constat d’huissier sera fait avant et après les travaux.*

***Décision****:*

***Pour : 10 voix pour Contre : 0 voix 1 absent***

* ***Délibération Ricard Demeure et associé – Autorisation d’ester en Justice Affaire WAFFELAERT :***

*En référence au courrier du Tribunal Administratif du 24 décembre 2014 concernant l’affaire commune d’Airion contre WAFFELAERT. Il est demandé une délibération pour ester en justice.*

***Décision****:*

***Pour : 10 voix contre : 0 voix 1 absent***

* ***Groupama Appel de cotisation 2015 – Délibération ;***

*Une négociation tarifaire a été diligentée par Monsieur LUSTOFIN pour les contrats 2015, le but étant de baisser la cotisation en gardant les mêmes garanties. Les cotisations sont descendues de 35 %.*

*Monsieur BRETON demande des explications entre l’ancien contrat et le nouveau contrat (1004 comparé au 1011). Il demande une réponse écrite de la part de GROUPAMA pour savoir si les garantis sont identiques entre 2014 et 2015.*

*Mme DUPRE, Mr BRETON et Mme SIONNEAU se proposent de venir en mairie pour étudier ces contrats dans l’attente d la réponse de GROUPAMA. (Cette analyse est particulièrement urgente, car tant que la cotisation n’est pas payée, les garanties ne s’appliquent pas*

***Décision :*** *Il est décidé de ne pas statuer pour le moment donc de ne pas payer la cotisation.*

***Vote :***

***Pour : 10 voix 1 absent***

* ***Délibération au projet de mutualisation ;***

*Suite aux différentes présentations de Mme SIONNEAU au sujet de la mutualisation dans les conseils précédents et réunions de travail. Mme SIONNEAU rappelle que la 1ère réunion d’une éventuelle mise en place de la mutualisation à la Communauté de Commune du Plateau Picard aura lieu le 12 mars 2015. Il est demandé un vote sur l’acceptation du principe sur le projet de la mutualisation.*

***Décision :***

***Pour : 5 voix contre : 2 voix Abstention : 3 voix 1 absent***

* ***Questions diverses :***

***Mr BRETON****pose la question de savoir si les agents communaux sont couverts par une mutuelle. Monsieur LUSTOFIN va se renseigner auprès de GROUPAMA sur ce sujet (différence de réglementation entre le privé et les collectivités territoriales) ainsi que pour le sujet des garanties des contrats cités dans le paragraphe 5 –«  Groupama Appel de Cotisation 2015 »*

***Mr THOMAS*** *demande ou en est la suite des arrêtés de péril de la grange de Mr Pintassilgo Nicolas. Mr LUSTOFIN fait remarquer que Mr Pintassilgo ne répondez à aucuns courriers.*

*Une démarche de recherche a été engagée et Mr Pintassilgo a été retrouvé. Une action auprès de la DGCCRF de Beauvais de poursuites est entamée par la mairie, pour suite à donner.*

***Mme SIONNEAU****suggère de distribuer des petites cartes d’informations concernant l’adresse du site internet de la mairie dans les boîtes aux lettres du village et des hameaux.*

***Mr LUSTOFIN*** *donne quelques informations. Il remercie Mr Rigaux, agent technique, sur la fabrication de 5 poubelles en bois. Celles-ci ont été réalisé avec du bois de récupération donnée par Mr DUCHEMIN et par Mr LUSTOFIN afin de faire des économies pour la commune. Concernant le matériel portatif en proposition d’achat, nous sommes en attente du devis de la société WURTH (ponceuse à bande, scie sauteuse, perceuse, rabot électrique). Le ponçage et la vitrification des parquets de l’église ont été réalisés par les agents communaux.*

*Le grattage de l’accotement de la route le long des gros tilleuls au Haras est en cours .Il est prévu l’installation de 2 bancs au Hameaux (Garignons et Haras).*

*Certains conseillers municipaux ont soulevé le problème de sécurité concernant les piquets qui ont été entre le trottoir en herbe et la voirie. Ceci représente un danger. La Mairie va faire un courrier pour que la personne concernée enlève ces piquets afin de libérer l’accès.*

*Les talus d’Airion et des Hameaux ont été fauchés avec une épareuse par Monsieur WARRIN.*

***Mme BOILLET*** *demande si les agents communaux sont équipés d’EPI quand ils épandent des produits phytosanitaires. Ces points sont à vérifier par rapport à la législation. Les agents communaux estiment qu’actuellement ils n’ont pas de soucis.*

***Mr DUCHEMIN*** *demande ou en est le dossier de location d’une partie de grange jouxtant la mairie pour stocker le gros matériel communal.*

*Monsieur LUSTOFIN a bon espoir de finaliser sous peu, les deux enfants étant d’accord il ne reste plus qu’à voir le propriétaire actuel.*

*Mr DUCHEMIN rappelle que pour augmenter leur efficience (agents communaux) il serait bon qu’ils soient dotés d’un matériel adéquat en profitant de la possibilité de subventions de la charte 0 Phyto:*

* *Une épareuse ;*
* *Une balayeuse ;*
* *Une petite remorque spécifique pour la tonne à eau (sachant que nous avons déjà cette tonne et la pompe à eau) ;*
* *Il n’existe plus de tondeuse adapté pour tondre la place du village depuis 2 ans. La petite tondeuse WOLF commence à rendre l’âme.*
* *Les agents communaux demandent l’installation d’un petit ballon d’eau chaude pour se laver les mains dans leur local.*
* *Ils demandent également la mise en fonction de la douche existante dans la locale mairie. Ces deux points font partis de l’hygiène et sécurité.*

*La loi d’accessibilité au PMR doit être respectée pour mi 2016dans les ERP, ce qui n’est pas le cas dans notre commune.*

*Monsieur Thomas indique que ceci a déjà été prévu.(point à démontrer et a expliquer au conseil)*

*Monsieur Duchemin rappelle que la mairie et en particulier le maire est personnellement responsable et encours une amende entre 25000€ et 200 000 € et 5 ans de prison en cas de non-respect de cette loi.*

***Mme DUPRE,*** *responsable du groupe de travail sur les transports scolaires (Me DUPRE, Mr JUKIEL, Mr BRETON)****,*** *demande à Mr Lustofin**d’être présent à leur prochaine réunion de travail le vendredi 13 à 18h30.*

***Mme PRIEM*** *demande quel est l’objet de la procédure entre la commune d’Airion et Mme WAFFELAERT. Mme Dupre répond sur le sujet déjà évoqué ultérieurement dans divers conseils.*

*L’ordre du jour étant épuisé et en l’absence d’autres questions, la séance est levée à 23h05.*

BOILLET Agnès, DUPRE Françoise, QUANDALLE Roselyne,

Présente Présente Absent avec pouvoir

SIONNEAU Marie-France BRETON Vincent, DUCHEMIN Claude,

Présente Présent Présent

JUKIEL Yannick, LUSTOFIN Stéphane TELLIEZ Jean-Claude

Absent Présent Présent

THOMAS Fabien ANDRIANARIVONY Tovohery

Présent Absent avec pouvoir